



Séance du lundi 23 mars 2015

Date de la convocation: 17/03/2015

Date d'affichage de la convocation : 17/03/2015

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille quinze et le vingt trois mars 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réunie à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude CASSAGNE, Maire

Présents : 10

Présents : Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE, Guy CLARAC

Votants: 10

Pour:
10

Représentés:

Secrétaire de séance:
MASSEY Laurence

Excusés:

Absents: Guy FAVAREL

Objet: Vote du compte administratif 2014 - DE_2015_004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr CASSAGNE Jean -Claude

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mme MOUNE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 793.90		41 055.35		42 849.25
Opérations exercice	24 593.72	29 763.40	81 786.51	82 528.04	106 380.23	112 291.44
Total	24 593.72	31 557.30	81 786.51	123 583.39	106 380.23	155 140.69
Résultat de clôture		6 963.58		41 796.88		48 760.46
Restes à réaliser	5 000.00				5 000.00	
Total cumulé	5 000.00	6 963.58		41 796.88	5 000.00	48 760.46
Résultat définitif		1 963.58		41 796.88		43 760.46

RF
Préfecture du Gers

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2015
032-213203326-20150323-DE_2015_004-DE

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Adjoint : Jean-Claude CASSAGNE

Date réception préfecture et publication le 24/03/2015

RF Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2015 032-213203326-20150323-DE_2015_004-DE